

Si les propos du député d'Athabasca (M. Shields) ont été rapportés correctement par la presse—il s'agit bien sûr de propos prononcés lors de la réunion du caucus conservateur qui a fait l'objet de fuites—il a reconnu, après avoir fait une incursion dans le Québec rural où il a eu besoin d'aide ayant rencontré des gens qui ne parlaient pas anglais, qu'il y a des Canadiens qui ne connaissent pas la langue parlée par la majorité des habitants de leur région et que le gouvernement du Canada a certes l'obligation d'offrir à ces personnes des services dans la langue qu'elles connaissent.

Il me semble en définitive outrageux de ne pas utiliser les services que le gouvernement met à notre disposition, de ne pas, comme le voudraient ces personnes, assurer de formation linguistique ou engager du personnel connaissant les deux langues officielles du pays pour offrir des services à ces gens mais d'exiger plutôt—et je parle maintenant pour la majorité anglophone qui est de cet avis—que tous les Canadiens deviennent bilingues par leurs propres moyens et surmontent les difficultés que cela comporte pour pouvoir faire affaire avec le gouvernement du Canada. Cela me paraît si inéquitable que je ne peux pas croire qu'un Canadien, peu importe sa vision du pays, puisse persister réellement à rejeter cette politique et à prétendre que le gouvernement du Canada ne devrait pas faire cet effort, prendre cette mesure pour veiller à ce que la minorité linguistique d'une région soit en mesure d'obtenir des services dans sa propre langue.

En réalité, bien sûr, le gouvernement du Canada s'attache depuis 1969 à mettre cette politique en oeuvre. Je voudrais toutefois signaler que la prestation de services dans la langue de la minorité dans la Fonction publique comporte de réelles lacunes et l'une d'entre elles mérite d'être exposée ici cet après-midi. Bien que le gouvernement se soit engagé à respecter cette politique et qu'il renouvelle son engagement envers le bilinguisme officiel par la voie du projet de loi que nous avons étudié, de très graves lacunes persistent dans l'enseignement des langues aux fonctionnaires et dans les services d'interprétation.

● (1240)

L'engagement du gouvernement ne s'est pas vraiment concrétisé. On a réduit le nombre des interprètes et augmenté leur charge de travail. On a privatisé une bonne partie du service de traduction pour réduire les coûts en dépit du fait que la qualité de la traduction pourrait s'en ressentir.

Les professeurs de langue de la fonction publique ont été forcés de travailler pendant presque deux ans sans contrat de travail. Comme on veut augmenter leur nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires, ils devront bien sûr réduire le temps qu'ils consacrent à la préparation de leurs cours. Une augmentation de 20 à 25 heures d'enseignement par semaine modifie de façon considérable leurs conditions de travail.

Je pense que c'est une question très inquiétante parce que la majorité anglophone du pays, inquiète de ce qui se passera à la

### *Langues officielles—Loi*

fonction publique, veut avoir l'assurance qu'elle pourra recevoir la formation linguistique nécessaire pour offrir aux minorités francophones du pays les services que notre politique prévoit. S'ils ne peuvent obtenir la formation qui leur permettra de parfaire leurs connaissances et d'offrir les services voulus, la politique que nous nous sommes engagés à appliquer en théorie ne se réalise pas vraiment dans la pratique. Certes, cette question est peut-être secondaire dans notre étude générale du projet de loi, mais c'est un problème que je tiens à bien faire remarquer au Secrétaire d'État (M. Bouchard) qui est à la Chambre cet après-midi et aux autres intéressés, la présidente du Conseil du Trésor (M<sup>lle</sup> Carney), etc.

Comme je l'ai déjà dit, la majorité des Canadiens acceptent maintenant la politique du bilinguisme adoptée en 1969. Il serait tentant de vous faire l'historique de cette politique, de faire référence à la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme et à la Loi de 1969 et de rappeler, comme le député d'Ottawa—Vanier et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) l'ont fait, que tous les partis ont adopté dans cette Chambre la politique du multiculturalisme en 1971 et qu'ils reconnaissent le droit des autochtones à l'autonomie politique. Toutes ces réalisations s'inscrivent dans le cadre de l'édification d'un Canada nouveau, entreprise à laquelle nous avons consacré nos efforts depuis les années 60 et qui est si importante pour cette politique et ce projet de loi.

Les députés qui voient les choses autrement et qui sont fiers d'être des dinosaures défendent un point de vue qui se meurt. Les dinosaures avaient sans doute déjà disparu lorsque les brebis et les souris sont arrivées. Je ne voudrais pas m'étendre là-dessus, mais j'aimerais souligner que de plus en plus de Canadiens acceptent la politique et souhaitent qu'elle réussisse. Je voudrais les convaincre ainsi que les autres députés qu'il est nécessaire que la Chambre et l'autre endroit adoptent ce projet de loi et le mettent en oeuvre. Cela s'impose pour réaffirmer la politique du bilinguisme officiel et pour appliquer cette politique dans tout le pays. Il y a diverses raisons d'appuyer l'adoption de ce projet de loi. Il faut notamment l'adopter si l'on veut être en mesure, comme l'a dit quelqu'un hier, de s'élever contre le sort qui est fait à la minorité anglophone au Québec et de dénoncer les conséquences de la Loi 101.

Il est très malheureux que le gouvernement conservateur de Bill Davis n'ait jamais pris les mesures voulues, dans les années 70, pour faire de l'Ontario une province officiellement bilingue. Qui sait, cela aurait pu changer l'histoire du Québec de diverses façons. Il est regrettable aussi que l'opposition conservatrice au Manitoba ait empêché le gouvernement néo-démocrate de mettre en oeuvre ce qui devait finalement être connu sous le nom de la déclaration de la Cour suprême du Canada. Il est dommage que les gouvernements conservateurs en Saskatchewan et en Alberta aient enfin reconnu qu'il existe une réalité bilingue officielle dans la province dans le seul but de l'éliminer.